

VILLE DE BELOEIL
PROVINCE DE QUÉBEC

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 27 janvier 2025 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Nadine Viau, formant ainsi quorum :

Sont présents :
Madame Nadine Viau, mairesse
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2 du Golf
Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas
Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets
Madame la conseillère Julie Lavoie, district 5 du Vieux-Beloeil
Monsieur le conseiller Stéphane Lepage, district 6 du Tournesol
Monsieur le conseiller Martin Robert, district 7 des Bourgs
Monsieur le conseiller Martin Dubreuil, district 8 du Centenaire

Sont également présents :
Monsieur Daniel Marineau, directeur général par intérim
Madame Marilyne Tremblay, greffière
Madame Émélie Trinque, directrice des communications

Est absente :
Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station

2025-01-20

24. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI-2024-9124) - 643, RUE BERNARD-PILON – USAGES – PREMIER PROJET DE RÉOLUTION – ADOPTION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble* (PPCMOI);

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation 2024/12/142, s'est prononcé favorablement sur la demande d'autorisation d'un projet particulier;

CONSIDÉRANT qu'une copie de cette résolution a été remise à chaque membre du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

1. D'accorder, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI), la réalisation d'un projet de construction, pour la propriété sise au 643, rue Bernard-Pilon, lot 4 494 146 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;
2. À cette fin, permettre les usages suivants :
 - a. 6000 Immeuble à bureau;
 - b. 6001 Autre bureau;
 - c. 6111 Service bancaire (dépôts et prêts, incluant les banques à charte);
 - d. 6112 Services spécialisés reliés à l'activité bancaire;
 - e. 6121 Association, union ou coop d'épargne et de prêt (incluant les caisses populaires locales);
 - f. 6122 Service de crédit agricole, commercial et individuel;

- g. 6129 Autres services de crédit;
- h. 613 Maison de courtiers et de négociants en valeurs mobilières et marchandes, bourse et activités connexes;
- i. 614 Assurance, agent, courtier d'assurances et services;
- j. 615 Immeuble et services connexes;
- k. 6151 Espace à bureaux de type collaboratif (coworking)
- l. 6160 Service de holding, d'investissement et de fiducie;
- m. 6191 Service relié à la fiscalité;
- n. 6199 Autres services immobiliers, financiers et d'assurance;
- o. 622 Service photographique (incluant les services commerciaux);
- p. 6320 Bureau de crédit pour les commerces et les consommateurs et service de recouvrement;
- q. 633 Service de soutien aux entreprises;
- r. 638 Service de secrétariat, de traduction et de traitement de textes;
- s. 6392 Service de consultation en administration et en gestion des affaires;
- t. 6395 Agence de voyages ou d'expéditions;
- u. 6399 Autres services d'affaires;
- v. 6493 Service de réparation de montres, d'horloges et bijouterie;
- w. 6496 Service de réparation et d'entretien de matériel informatique;
- x. 652 Service juridique;
- y. 655 Service informatique;
- z. 6591 Service d'architecture;
- aa. 6592 Service de génie;
- bb. 6594 Service de comptabilité, de vérification et de tenue de livres;
- cc. 6595 Service d'évaluation foncière ou d'estimation immobilière;
- dd. 6596 Service d'arpenteurs-géomètres;
- ee. 6597 Service d'urbanisme et de l'environnement;
- ff. 6599 Autres services professionnels;
- gg. 6616 Service d'estimation de dommages aux immeubles (experts en sinistre);
- hh. 8292 Service d'agronomie;

3. L'assemblée publique de consultation sur le projet particulier est fixée au 24 février 2025 à 19 h30, à la salle du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.



MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière